



ASSOCIATION LUXEMBOURGEOISE POUR LE DROIT DE L'ENVIRONNEMENT

a.s.b.l. à caractère scientifique

Après avoir entendu les responsables politiques - en 2000, M. Berger - alors Secrétaire d'État au Ministère de l'Environnement - a présenté les conséquences de la Conférence de Kyoto et M. Claude Turmes, Membre du Parlement européen, est intervenu en 2002 dans le cadre d'un déjeuner-débat sur les conséquences pour le Luxembourg de la libéralisation du marché de l'électricité -, l'ALDE estime qu'il serait intéressant de recueillir aussi l'opinion d'un représentant de la société civile sur les défis inhérents à notre mode de vie et notamment à notre besoin en énergies primaires.

Bien que n'étant pas la seule NGO à avoir inscrit la protection du climat sur son enseigne, Greenpeace est certainement l'une des plus actives dans le domaine. C'est pourquoi l'ALDE a invité le Directeur de Greenpeace Luxembourg, M. Paul Delaunois, à présenter le point de vue de son organisation.

Comme à l'accoutumée, l'exposé sera suivi d'un repas ainsi que d'un débat sur le sujet. Durée totale: env. 1 ½ - 2 heures.

Kyoto - Bali Les mécanismes de protection du climat

Conférencier

M. Paul DELAUNOIS

Directeur de Greenpeace Luxembourg

Lieu

Restaurant "Brasserie Mansfeld", Luxembourg - Clausen

Date - heure

Vendredi 14 mars 2008, à 12h30

Frais

50 EUR, participation au déjeuner

Inscription

Les personnes qui désirent participer sont priées:

- de renvoyer le formulaire d'inscription à l'Association luxembourgeoise pour le Droit de l'Environnement, 15, rue St. Ulric, L-2651 Luxembourg (Fax 46 25 51 / E-mail info@alde.lu), au plus tard pour le 13 mars 2008;
- de virer les frais de participation au CCP LU06 1111 1216 7234 0000 avec la mention "Déjeuner-débat" et le nom du/des participant(s).